

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GENNEVILLE

SEANCE DU VENDREDI 1ER AVRIL 2022

Date de convocation : 18/03/2022

Date d'affichage : 04/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le 1^{er} Avril 2022, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur ANDRIEU Moïse, Maire

Etaient Présents : ANDRIEU Moïse, LEVEAU Didier, LECONTE Maurice, BOSSIERE Patrice, CANU Marie-Pierre, CANUEL Peggy, GIMER Antoine, JEAN Catherine, Chrystelle LAMORINIERE, LECLERC Tony, LEGRIX Marie-Claire, VIENET Claire VILLEY François

Etaient Absents : Olivier FAMETTE

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Marie-Pierre CANU

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Présence de Monsieur GONY Bertrand Conseiller financier

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté. Le Maire passe à l'ordre du jour et laisse la parole à Monsieur GONY chargé de présenter les comptes de résultats de la Commune

Vote du Compte Administratif 2021

Le Maire se retire laissant la présidence à Monsieur Didier LEVEAU qui charge Monsieur GONY, Conseiller Financier de présenter les résultats 2021.

Le Conseil municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2021.

Il approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 laissant apparaître **un excédent de fonctionnement de 930 231.37 et un déficit d'investissement de 92 653.66 €**

Réalisation de l'exercice

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	338 993.30	546 240.51
INVESTISSEMENT	110 981.55	141 006.94

Report de l'exercice précédent

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		722 984.16
INVESTISSEMENT	122 679.05	

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	338 993.30	1 269 224.67
INVESTISSEMENT	233 660.60	141 006.94

Vote du Compte de Gestion 2021

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2021** et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021** celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation du Résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 930 231,37 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Monsieur GONY propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats.

Le Conseil Municipal

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 207 247,21 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 722 984,16 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **930 231,37 €**

(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-92 653,66 €

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-1 000,00 €
Besoin de financement F	=D+E	-93 653,66 €
AFFECTATION = C	=G+H	930 231,37 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		93 653,66 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		836 577,71 €

Vote du taux des taxes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs au vote du taux d'imposition

Après avoir pris connaissance des nouvelles bases d'imposition 2022

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De ne pas augmenter les taux de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti
Et d'appliquer les taux suivants, soient :

NATURE	TAUX	PRODUIT ATTENDU
- Taxe foncière (bâti)	40.06 %	216 885 €
- Taxe foncière (non bâti)	31.35%	26 209 €

Vote du Budget 2022

Monsieur GONY soumet au Conseil municipal la proposition budgétaire de la Commission des Finances.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal adopte le budget 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

→ 1 415 266.71 € en section de fonctionnement

→ 1 158 063.37 € en section d'investissement suivant tableau ci-joint :

COMPTE	DEPENSES	COMPTE	RECETTES	
1	Déficit investissement	92 653,66 €	1068 Affectation résultat	93 653,66 €
1641	Remboursement capital emprunt	37 000,00 €	10222 FCTVA	7 100,00 €
165	Restitution caution locataires	2 000,00 €	165 Caution locataires	2 000,00 €
			10226 TAM	20 000,00 €
2138	Chaufferie communale	170 000,00 €	21 Virement section de fonctionnement	858 257,71 €
2051	Site Internet	6 500,00 €		
21568	Défense Incendie	274 000,00 €	1321 DETR (Etat)	95 941,00 €
			1323 APCR (Département)	80 000,00 €
2111	Acquisition terrain maillard	30 000,00 €		
21538	Assainissement pluvial route du lavoir			
	1- maîtrise	14 808,00 €		
	2- étude topo + diagnostic	4 600,00 €		
	3- travaux	150 000,00 €		
2151	Parking place mairie	50 000,00 €		
2151	Cour Ecole primaire	20 000,00 €		
2132	Logement école (Electricité et plomberie)	10 000,00 €		
2121	Plantations "Arboretum"	2 000,00 €		
21316	Caveau provisoire	2 000,00 €		
21312	Ecole maternelle			
	* Menuiseries	17 640,00 €		
	* Isolation	5 000,00 €		
2152	Signalétique et Mobilier urbain	5 000,00 €	040/281531 Opération ordre : Amortissement Travaux Eau	1 021,00 €
21568	Sirène "Alerte préfectorale"	2 000,00 €	040/281532 Opération ordre : Amortissement Travaux Asst	90,00 €
21318	Presbytère sablage entre colombages	3 100,00 €		
21316	Columbarium	10 000,00 €		
21318	Clocher et paratonnerre	12 520,00 €		
21318	Carrelage Eglise	10 000,00 €		
2132	Logement Eude	177 241,71 €		
040/21318	Logement école primaire			
040/21318	Travaux en régie bât EUDES			
040/21318	Travaux en régie maçonnerie entre colombages			
040/2151	Parking			
		50 000,00 €		
	TOTAL	1 158 063,37 €	TOTAL	1 158 063,37 €

Après avoir remercié monsieur GONY, le Maire continue l'ordre du jour

Assainissement Pluvial Route du Lavoir

Le Maire soumet au Conseil municipal le dossier de maîtrise d'œuvre relative aux aménagement et assainissement pluvial route du lavoir proposé par SA2E à Biéville Beuville

Il propose d'adopter le marché de maîtrise d'œuvre estimé à 12 340 € HT soit 14 808 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE

Le Maire propose de procéder à l'adoption des devis concernant les relevés topographiques et le diagnostic amiante des enrobés.

Le Conseil Municipal adopte les devis de :

- ECR Environnement pour le relevé topographique pour un montant de 2 109.80 € HT soit 2 531.76 € TTC
- CHEVALIER DIAG pour le diagnostic amiante des enrobés pour un montant de 1 616,00 € HT soit 1 939.20 € TTC

- **Ouverture d'un poste d'adjoint technique 35/35^{ème}**
- Le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL que le contrat de travail de Monsieur Benoit MORVAN se termine au 1^{er} Avril 2022.
- Il informe le Conseil municipal que celui-ci a donné entière satisfaction pendant son année. Il propose d'ouvrir un poste d'adjoint technique à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2022.
- Le Conseil municipal ACCEPTE l'ouverture du poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} avril 2022 à temps complet soit 35/35^{ème}.

Affaires diverses

- Le Maire rappelle quelques consignes pour la tenue du bureau de vote les 10 et 24 avril prochains et les recommandations qu'il tient tenir en ce qui concerne les gestes barrières.

Ci-joint tableau des permanences :

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 1ER TOUR - 10 Avril 2022						
8H00 A 10H45	Moïse ANDRIEU	Didier LEVEAU	Marie-Pierre CANU			
10H45 A 13H30	François VILLEY	Claire VIENET	Marie-Claire LEGRIX			
13H30 A 16h15	Maurice LECONTE	Patrice BOSSIERE	Peggy CANUEL			
16H15 A 19H00	Chrystelle LAMORINIÈRE	Catherine JEAN	Tony LECLERC			

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2eme Tour - 24 Avril 2022						
8H00 A 10H45	Moïse ANDRIEU	Didier LEVEAU	Catherine JEAN			
10H45 A 13H30	Claire VIENET	Marie-Claire LEGRIX	Tony LECLERC			
13H30 A 16h15	Patrice BOSSIERE	Maurice LECONTE	Moïse ANDRIEU			
16H15 A 19H00	Marie-Pierre CANU	Chrystelle LAMORINIÈRE	François VILLEY			

Le Maire – Moïse ANDRIEU